

Service instructeur
Mission Aménagement de la Montagne

6^{ème} **Commission** - N° CG-2012-3-6-1

Service consulté

ACCORD DONNÉ AU SYNDICAT MIXTE DE MUNSTER POUR LA RÉALISATION D'UN EMPRUNT

Résumé : Le présent rapport a pour objet de donner au syndicat mixte d'aménagement de la vallée de Munster Hautes Vosges l'accord du Conseil Général pour contracter un emprunt d'un montant de 178 500 € pour contribuer au financement du bâtiment d'accueil le Panoramic au Schnepfenried

Le syndicat mixte d'aménagement des stations de montagne de la vallée de Munster/Hautes Vosges a inscrit dans le programme global d'aménagement et de développement été-hiver du site du Schnepfenried, reconnu site d'intérêt départemental, la restructuration du bâtiment d'accueil et de restauration *Le Panoramic*.

Construit dans les années 70 au Schepfenried, le *Panoramic* est un bâtiment existant totalement obsolète. Devenu propriété du syndicat mixte en 2004, il a permis d'assurer les fonctions de restauration mais ne répond plus aux normes de confort et de sécurité actuelles pour l'accueil du public.

C'est pourquoi, le syndicat a inscrit la réhabilitation de ce bâtiment dans le programme de modernisation du site qui répond à trois objectifs :

- améliorer l'aspect architectural du bâtiment et favoriser son intégration paysagère ;
- doter les services au public de locaux adaptés et fonctionnels et permettre l'installation des services manquants ;
- mettre en place un service indispensable de restauration adapté aux attentes de la clientèle.

Le coût total de ce projet, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le syndicat mixte, est estimé, au stade de l'avant projet détaillé, à 1,785 M€ HT tous travaux, études et maîtrise d'œuvre compris.

Pour l'investissement, la partie destinée aux équipements et services publics sera prise en charge par le syndicat mixte avec l'aide de l'Etat, de la Région et du Département dans le cadre de la Convention Interrégionale de massif ainsi que de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.

Le fonctionnement ultérieur de cette partie sera pris en charge par le syndicat mixte.

Pour finaliser le plan de financement et ne pas faire supporter aux collectivités la part de l'investissement liée au restaurant, le syndicat a décidé de recourir à un emprunt d'un montant de 178 500 €.

Une fois réhabilité, le restaurant sera mis en location dans le cadre de la DSP, le loyer versé par le délégataire pour l'exploitation servant au remboursement de l'annuité d'emprunt.

Conformément à l'article 2 des statuts du syndicat, les collectivités membres – la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et le Département - doivent donner leur accord préalable au syndicat mixte à travers une délibération prise dans un délai de deux mois pour qu'il puisse contracter cet emprunt.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de donner au syndicat mixte d'aménagement de la vallée de Munster Hautes Vosges l'accord du Conseil Général pour effectuer un emprunt de 178 500 € en vue du financement du projet de réhabilitation du bâtiment *le Panoramic* au Schnepfenried.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER